

Les bonnes pratiques pour optimiser son budget



Objectifs pédagogiques

- maîtriser les nouvelles contraintes budgétaires
- cerner des outils et pratiques simples à mettre en oeuvre pour optimiser le budget

Pré-requis

avoir des connaissances de base en finances locales



Formateur

Jean-Baptiste Gaudin



Durée, dates, lieux

1 journée (9h-16h30)
mercredi 27 janvier, Châlons
jeudi 28 janvier, Beaumont sur Vesle

Pourquoi parle-t-on de perte d'autonomie financière ?

Fin des « Trente glorieuses de la décentralisation... » et quelles conséquences pour les collectivités ?

Comment optimiser son budget ?

Savoir caractériser son budget : l'analyse financière d'une commune

Les leviers d'optimisation des recettes de fonctionnement

- l'optimisation de la fiscalité
- tarification des services publics locaux

La gestion des excédents, les bons réflexes

Les leviers d'optimisation du patrimoine

- inventaire du patrimoine et la pratique des dotations aux amortissements
- réaliser une programmation pluriannuelle des investissements
- gestion en AP/CP
- pour une gestion efficace du patrimoine

L'optimisation des dépenses de fonctionnement ou la question de l'évaluation des politiques publiques

- comment évaluer les coûts de fonctionnement (principes, méthodes et réalités)
- suivi des dépenses (achats, fluides, dépenses de personnel, subventions)
- comptabilité et politiques publiques : comment les réconcilier ?
- importance de la communication : bien préparer la note de synthèse

La stratégie financière : comment mettre en cohérence tous les outils ?

Bulletin d'inscription un par personne - à dupliquer

renvoyer à
association@maires51.fr



Coordonnées personnelles (indispensables pour le suivi des inscriptions)*

Mme, M. Prénom NOM _____

Fonction _____

Nom de la collectivité _____

Mail _____ Mobile/tél _____

(direct ou à défaut mairie – indispensable pour la confirmation)

Date :

Signature du participant

Pour les règlements par mandat
**cachet de la collectivité et signature
du Maire ou du Président**

Date retenue : _____

Repas oui non

Règlement

- mandat, 95€** : rappel, compte 6535 - la formation reste une dépense obligatoire pour la collectivité - signature du maire ou président obligatoire
- DIF élus, 3h déduites** (20h/an, pour tous les élus, financées via un fonds géré par la CDC)
Prérequis : inscription minimum 2 mois à l'avance

* Les informations collectées feront l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'Association des Maires de la Marne.